

(A remplir par l'athlète et à transmettre au club)

VALIDITE DU PASS RENTREZ BOUGER : 6 SEMAINES / UTILISABLE UNE SEULE FOIS PAR ATHLETE

DATE DE DEBUT :

DATE DE FIN :

**LE PASS RENTREZ BOUGER DOIT ETRE CONSERVE PAR
LE CLUB(IL N'EST PAS RENVOYE A LA F.F.TRI.)
POUR ETRE VALABLE UN PASS CLUB DOIT ETRE RENSEIGNE
APRES SIGNATURE DANS ESPACE TRI 2.0**

1

INFORMATIONS CLUB

NOM DU CLUB :

NUMERO D'AFFILIATION DU CLUB :

Cachet et signature du club

2

INFORMATIONS ATHLETES

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL ET VILLE :

DATE DE NAISSANCE :

EMAIL :

TELEPHONE :

Signature de l'athlète

3

ASSURANCE ET NEWSLETTER

ASSURANCE

Le soussigné est informé :

- Qu'il bénéficie, dans le cadre du Pass Rentrez Bouger, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la F.F.TRI. auprès de la MAIF,
- Que le Pass Rentrez Bouger ne comprend aucune garantie d'assurance de personne,
- Qu'il peut être de son intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive - la pratique sportive de son enfant - peut l'exposer.
- Que son vélo - le vélo de son enfant - ne bénéficie d'aucune couverture assurance. Les dégâts matériels qu'il - que son enfant - pourrait causer à son vélo ou aux vélos de tiers ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.
- Que les dégâts que des tiers pourraient occasionner à son vélo - au vélo de son enfant - ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.

NEWSLETTER

En demandant un **Pass Rentrez Bouger**, le soussigné accepte de recevoir la newsletter F.F.TRI. Si ce dernier ne souhaite plus la recevoir, il pourra se désinscrire en cliquant sur le lien de désinscription proposé sur chaque newsletter.

